

taines influences ont été mises en jeu ; je ne dirai pas de quelle nature elles étaient ; je ne dirai même pas ce que j'en pense ; mais j'ai mon opinion et mes convictions à ce sujet, et je dirai que j'ai été très surpris lorsque l'on a annoncé lors de la dernière séance du comité des chemins de fer que le gouvernement était décidé de demander l'appui de ses amis, et il l'a obtenu, pour prendre la responsabilité de ces scandales, et le bill a passé devant le comité.

J'ai cru, M. l'Orateur, qu'il était de mon devoir d'homme indépendant de ce comité, d'essayer d'obtenir une enquête. J'ai cru que si une enquête avait lieu, on obtiendrait des détails sur cette affaire que le public ignore. Je possède moi-même des informations personnelles qui ne sont pas assez positives pour que je puisse les communiquer à cette Chambre, mais qui me portent à croire que cette affaire recèle quelque scandale. Je ne suis pas en demeure de le prouver, mais je crois que si nous avions un comité de cette Chambre pour s'enquérir de l'affaire, nous verrions que les honorables députés qui, l'autre jour, dans le comité, ont voté contre ma résolution, hésiteraient à étendre cette charte et à accorder l'énorme subvention demandée. Y a-t-il un homme qui puisse croire que, lorsque M. Beatty demande de réaliser sur un chemin de fer du Nord-Ouest un bénéfice de \$600,000, et d'obtenir la plus grande partie du stock, c'est une transaction qui doit recevoir l'approbation de cette Chambre ? Après les graves déclarations qui ont été faites sur la responsabilité d'un membre de cette Chambre, déclarations en partie appuyées par des preuves écrites ; après la correspondance au sujet du partage des profits qui a eu lieu, était-ce le devoir du gouvernement d'appeler au secours des promoteurs de ce bill la grande majorité qu'il commande, et toutes les forces qu'il possède, pour nous empêcher d'obtenir la nomination d'un comité d'enquête ? J'ai proposé déjà qu'un comité fût nommé pour faire une enquête sur cette affaire. L'honorable ministre de l'intérieur s'est opposé à cette motion dans un discours adroit et éloquent—car l'honorable ministre est toujours adroit et éloquent lorsqu'il s'agit de servir ses fins ; mais il a à peine touché le côté principal de la question, l'immoralité de cette affaire. Maintenant, M. l'Orateur, je considère que le gouvernement a assumé la responsabilité de ces scandales ; il a refusé d'en faire une enquête, et a décidé d'accorder à M. Beatty une extension de sa charte ; il a déjà adopté un arrêté du conseil pour lui permettre d'obtenir sa concession de terres.

Tous ces faits font retomber sur le gouvernement la responsabilité de cet acte. Il n'est cependant pas trop tard pour qu'il puisse retourner sur ses pas, et j'espère que le chef de cette Chambre, l'honorable ministre des travaux publics prendra sur lui, avant que ce bill ne subisse une nouvelle phase dans cette Chambre, la responsabilité de proposer la nomination d'un comité pour examiner toute cette transaction, et si l'on découvre qu'il y ait dans le caractère de cette transaction quelque chose de louche, de nature à jeter du discrédit sur le Canada, à retarder la colonisation du Nord-Ouest et à empêcher la construction de ce chemin, il est du devoir de cette Chambre de lui refuser son approbation. Je suis dans tous les cas décidé à repousser toute responsabilité dans cette affaire. J'ai préparé une résolution sur laquelle j'ai l'intention de demander le vote de cette Chambre si je puis trouver quatre autres députés qui veulent se joindre à moi. La voici :

Que cette Chambre se forme en comité sur ce bill dans trois mois à dater d'aujourd'hui.

Voilà ma motion, si quelqu'un veut l'appuyer—je n'ai demandé à personne de le faire.

M. LANDERKIN : Je l'appuierai.

M. MITCHELL : J'aimerais à demander au chef de la Chambre de dégager sa responsabilité et de dire à ses partisans que le gouvernement ne fait pas de cette affaire une question de parti, mais qu'il les laisse libres de voter comme ils l'entendent ; il verra alors quel sera le vote.

M. BLAKE : Je suis surpris qu'aucun membre du gouvernement ne se soit prononcé sur cette question que je regarde comme une des plus importantes dont nous puissions être saisis. Elle est importante sous tous les rapports ; elle est importante sous les divers aspects exposés par les deux honorables députés qui ont porté la parole ; et la décision à laquelle nous arriverons aujourd'hui à ce sujet affectera d'une manière très sensible le crédit et la réputation de ce parlement et de ce pays dans le monde entier, autant que ce dernier s'intéresse à nous. Cette compagnie est la continuation d'une compagnie plus ancienne, et il paraît qu'à une certaine période de son existence on a cru, afin que ses intérêts pussent être avancés, qu'il fallait changer dans une certaine mesure la physionomie de son bureau de direction. C'est alors que l'honorable député de Toronto-Ouest obtint dans le bureau de direction cette part qu'il a gardée depuis. La compagnie n'avait pas obtenu à un très haut degré ni très promptement du gouvernement et du parlement cette aide et cette reconnaissance que l'on croyait importantes pour son succès. Et le bureau de direction qui, autant que j'en puis juger, avait été jusque là composé d'hommes d'affaires, fut changé considérablement en bureau de politiciens et de membres du parlement.

Parmi les documents produits devant la Chambre à la dernière session, se trouve une requête dans laquelle on demande au gouvernement d'accorder à ce chemin de fer le privilège d'acquiescer des terres au prix qui était stipulé à cette époque comme étant le prix des terres concédées aux chemins de fer. On se rappellera qu'à cette époque de fièvre et de confiance, l'on croyait qu'une concession de terres de chemin de fer, moyennant \$1.06 l'acre, serait une excellente chose pour le chemin de fer ainsi que pour le pays, que cela rapporterait des bénéfices et donnerait du crédit à la compagnie ; on ajoutait aux mérites intrinsèques de l'entreprise en en rendant la base plus solide. Le gouvernement s'est arrogé le pouvoir, lorsqu'il le jugerait à propos, de faire cette faveur à ces chemins de fer en leur vendant des terres à \$1.06 l'acre. Les directeurs politiques de ce chemin de fer firent alors une demande que j'ai lue au comité ; ils priaient le gouvernement de faire à cette entreprise la concession ordinaire de 6,400 acres par mille au prix ordinaire de \$1 l'acre, et 6 centins par acre pour l'arpentage ; cette demande était signée par l'honorable député de Toronto-Ouest (M. Beatty), l'honorable député de Bonaventure (M. Riopel), l'honorable député de Rimouski (M. Billy), l'honorable député de King, N.-E., (M. Woodworth) et M. Bunting, qui, bien qu'il ne fût pas député à cette époque, avait été en parlement pendant quelques années et qui, alors, occupait et occupe encore une position politique très importante parmi les amis des honorables messieurs de la droite, comme administrateur ou rédacteur, ou comme ayant des relations très intimes avec leur principal organe dans la province d'Ontario. Ce journal a aussi mentionné le fait que M. Norquay, le premier ministre du Manitoba, était un autre directeur.

Ainsi, comme vous le voyez, la direction politique était en grande partie composée de membres du parlement, et vous constaterez qu'elle a pu accomplir ce qui n'avait pas été accompli par les hommes d'affaires qui, jusqu'à cette époque, avaient eu des intérêts dans l'entreprise. Le gouvernement accueillit favorablement leur demande et leur accorda, par un arrêté du Conseil, le privilège d'acheter ce terrain. Très peu de temps après, la rumeur circula que la politique du gouvernement était sur le point de subir des modifications et que le gouvernement était à la veille de proposer au parlement de faire des concessions gratuites aux chemins de fer au lieu de leur faire des concessions à titre onéreux. Je n'ai guère besoin de dire que cela a rendu infiniment meilleure la position de la corporation qui avait obtenu des arrêtés du Conseil et de ceux qui pouvaient espérer en obtenir, pourvu que le gouvernement se décidât à soumettre au parlement les noms de leurs entreprises comme dignes de cette nou-